

## Genève

## Genève réforme sa formation préqualifiante

**École** La conseillère d'État chargée du DIP, Anne Hiltpold, présentait mercredi à la presse l'aboutissement d'un travail de deux ans. Avec une grande nouveauté: la création d'un tronc commun avec deux jours de cours par semaine.

## Léa Frischknecht

Alors que le canton de Genève affiche le taux de certification chez les jeunes de 25 ans le plus bas de Suisse (84,7%), la cheffe du Département de l'instruction publique (DIP), Anne Hiltpold, a annoncé mercredi à la presse une réforme de la formation préqualifiante. Cette dernière concerne environ 1500 jeunes par année, âgés de 15 à 18 ans. Il s'agit surtout d'élèves qui terminent le cycle d'orientation sans le niveau pour accéder à une formation certifiante, ou de jeunes déjà dans le secondaire II qui rencontrent des difficultés.

Pour la conseillère d'État, qui s'appuie sur un rapport du Service d'audit interne, la formation actuelle présente des faiblesses structurelles, à l'image de mesures fragmentées, difficilement compréhensibles pour les élèves et leurs familles. Le suivi est également jugé inéquitable et la coordination entre les différents acteurs mauvaise.

«Jusqu'ici, les jeunes sortant du cycle d'orientation entraient dans un dispositif en fonction de



La formation préqualifiante ouvre les portes de l'apprentissage et de l'ECG. Ci-dessus, la remise de diplômes des AFP et CFC en 2025.

leurs notes, déclare la magistrate PLR. Ensuite, ils étaient un peu bloqués et en ressortaient difficilement. Les perspectives étaient moindres que ce que nous allons leur proposer à l'avenir.»

## Tronc commun

La grande nouveauté, qui entrera en vigueur à la rentrée prochaine, réside dans la création d'un tronc

commun avec deux jours de cours par semaine comprenant notamment du français, des mathématiques, de la culture générale ou encore de l'éducation physique.

À côté, les élèves pourront choisir entre quatre options: un stage de longue durée en entreprise, une découverte des métiers dans les centres de formation professionnelle, une orientation menant à

l'École de culture générale (ECG) ou un CFP de commerce, ou encore des classes préparatoires professionnelles.

«À l'avenir, ce n'est plus le niveau de l'élève qui déterminera son orientation, mais son projet, détaille Anne Hiltpold. Si le jeune sait dans quelle voie il veut se lancer, alors il pourra suivre l'option préparatoire dans un centre de formation professionnelle, par exemple. S'il est un peu perdu, la découverte des métiers semble plus adéquate.» Les options pourront faire l'objet d'un changement à chaque nouveau semestre, selon l'avancement du projet de l'élève.

La réforme implique plusieurs conséquences organisationnelles, à l'image de la fermeture de l'établissement Lullin, qui a provoqué la colère de la gauche. Ouverte en 2014, «l'école de la seconde chance» accueillait 25 jeunes en risque de rupture ou en décrochage scolaire pour une durée de treize semaines.

«Nous n'avons pas pu maintenir ce modèle, mais cela ne veut pas dire que nous n'allons pas prendre en charge ces jeunes en

**«Ce n'est plus le niveau de l'élève qui déterminera son orientation, mais son projet.»**

## Anne Hiltpold

Cheffe du Département de l'instruction publique

fragilité», tempère la conseillère d'État. À l'avenir, ils seront suivis au sein même des établissements. Les élèves en décrochage bénéficieront du «Parcours Remobilisation» au Collège Rousseau.

## Pilotage centralisé

L'accent a également été mis sur le processus d'inscription qui débute dès le mois d'octobre avec des séances d'information dans les cycles d'orientation. Entre janvier et mai, des rencontres sont organisées avec l'élève et ses parents afin de discuter des choix d'options.

Près de 900 entretiens ont déjà été réalisés pour la rentrée prochaine.

La prise en charge, de deux ans maximum, permettra de déboucher notamment sur l'ECG ou sur un apprentissage. Celles et ceux qui n'auraient pas réalisé leur projet à l'issue de ce laps de temps pourront être orientés vers le dispositif CAP Formations.

Si le nombre d'inscriptions devait dépasser le nombre de places, des critères seront évalués, à l'image de l'assiduité et de la motivation de l'élève, de son comportement ou encore de la clarté de son projet de formation.

Pour la conseillère d'État, cette réforme et son pilotage plus centralisé devraient permettre une détection du décrochage scolaire plus précoce, ainsi qu'une meilleure coordination du suivi des élèves. Quand le canton de Genève parviendra-t-il à atteindre le seuil de 95% de certification chez les jeunes de 25 ans, attendu par la Confédération? Difficile à mesurer selon Anne Hiltpold. Elle estime que les résultats pourront être observés dans plusieurs années.